



Question écrite no 2714

Le travail des psychologues scolaires est-il évalué ?

L'Etat met à disposition des parents d'enfants jurassiens ainsi que de leurs enseignants un centre de psychologie scolaire.

Cet outil permet de dépister gratuitement toute une série de troubles ou modes de fonctionnement particuliers qui seraient décelés par les enseignants chez leurs élèves. Suite à un entretien réunissant les enseignants et les parents, une démarche peut être entreprise par ces derniers pour obtenir un rendez-vous chez un psychologue scolaire.

Cet outil est précieux pour les enseignants et les parents qui peuvent, si un diagnostic est posé, poursuivre les démarches en accédant à diverses mesures pour les élèves, telles que psychomotricité, logopédie, classes de soutien, etc.

Le travail, du ou des psychologues scolaires est par conséquent très important pour le bien des enfants, il permet aussi une aide pour les enseignants et surtout, rassure les parents.

Nous confirmons l'utilité de ce service à la population et soulignons son importance pour le dépistage précoce et la mise sur pied d'aides aux élèves, afin qu'ils ne perdent pas pied au niveau scolaire, puis par la suite dans la société.

Dans la société civile, les personnes qui doivent faire appel à un psychologue le font en choisissant d'après les références entendues, l'éloignement de leur domicile et différents autres paramètres. Ce qui induit inévitablement à un auto-contrôle de la qualité des prestations et diagnostics de ces professionnels.

Dans la situation de la psychologie scolaire, les élèves sont orientés selon leur lieu de domicile à une personne imposée et les frais sont pris à charge du canton. Le système est très simple et accessible pour tous. Ce qui est une très bonne chose.

Nos questions sont les suivantes :

- Combien de Psychologues scolaires travaillent pour le Canton du Jura ?
- Leur travail est-il évalué ? Si oui à quelle fréquence et par qui ?

Nous remercions le Gouvernement jurassien pour sa réponse.

Delémont, le 25 mars 2015

Au nom du : PLR. Les libéraux radicaux Jura

L'auteur : Alain Bohlinger